

7^e CNAAG

D'un congrès à l'autre

Rencontre avec Bernard Hervy, président du
Groupement des Animateurs en Gérontologie :

La campagne sur la non-traitance et le livre blanc que vous présentez semblent marquer des évolutions sensibles du GAG. Qu'en est-il ?

Bernard Hervy : Il y a, en même temps, des évolutions et des continuités. Ce livre blanc comporte 5 propositions qui ne sont pas nouvelles, car elles étaient dans nos objectifs depuis 12 ans ; mais elles sont réactualisées en fonction de l'évolution du public, du contexte et aussi des bilans que l'enquête 2011 nous a permis d'effectuer.

* **La professionnalisation était notre priorité numéro 1**, car la qualité des interventions, dans tous les domaines, dépend, d'abord et avant tout, des compétences des acteurs qui les mènent. La professionnalisation des animateurs avec les personnes âgées est une réussite et l'enquête montre qu'elle a des conséquences positives sur la qualité de la vie sociale des personnes âgées. Cependant, elle n'est pas terminée et de nouveaux obstacles apparaissent, comme les recherches d'économies et les tentatives de sous-qualification mises en avant par une vision exclusivement gestionnaire. Les plans d'aide à l'emploi peuvent aussi contribuer au développement nécessaire de la profession (1 animateur pour 71 résidents en 2011).

* **La personnalisation des démarches**, pour proposer des actions d'animations appropriées à chacun, était le 2^e axe retenu par le ministre suite à la mission de 2003. Force est de constater que les pouvoirs publics n'ont rien fait, excepté des recommandations. Le GAG a continué à travailler en interprofessionnel (*animateurs, chercheurs, soignants*) et avec des associations partenaires. Un outil est prêt ! Il nous faut maintenant aide et soutien pour qu'il passe à un stade opérationnel. Le projet est centré sur la personne et il aura un effet direct sur les projets, mais aussi sur les barrières entre secteurs. Une présentation en sera faite lors du congrès.

* **Le financement de l'animation de la vie sociale (là aussi un axe retenu de la mission ministérielle et non appliqué)** : nous demandons des moyens minimums et un financement public au moins partiel qui pousserait les gestionnaires à jouer la carte de la qualité et non pas celle de la réduction des services.

L'enquête 2011 est sans appel : 0,08 € par jour et par résident en institution pour l'animation, quand les prix de journée sont à environ 90 €. Ce n'est pas l'insuffisance, c'est l'indigence et la misère. Il y a urgence à régler ce problème qui n'a que trop attendu (*voir la circulaire Franscheschi de 1982, il y a 30 ans, qui recommandait 1 pour cent pour la vie sociale ; nous en sommes à 1 pour mille !*).

* **La coopération entre animateurs et le partage de supports d'animation**. Cette proposition est plus nouvelle, mais elle s'inscrit dans nos logiques de travail collectif et de recherche d'efficacité. Là aussi, une aide modeste sera nécessaire au lancement, car nous visons un autofinancement rapide.

* **La participation** de tous ceux qui entourent les personnes âgées à l'animation de leur vie sociale est indispensable ; l'animateur a un rôle, les autres intervenants ont aussi le leur, comme dans toute structure ou dans tout projet d'animation.

Vous avez là les 5 axes qui seront développés dans le livre blanc avec des propositions précises. L'évolution du GAG, d'une structure fer de lance de la professionnalisation, vers une structure de ressources, d'initiatives, de compétences et d'expertises, se situe dans la continuité de nos travaux. Nous sommes dans une détermination sereine. Nous avons réussi les premières étapes de la professionnalisation, nous voulons réussir les autres étapes !



L'avenir du GAG se joue-t-il sur ces changements ?

BH : Non, car le GAG reste une **association professionnelle** : elle est nécessaire pour échanger et évoluer, pour rompre l'isolement professionnel des animateurs, souvent les seuls de leur métier dans leur structure, pour bousculer des habitudes, pour améliorer les réponses. Et beaucoup nous envient cette construction collective d'une structure autonome, sérieuse, reconnue, repère incontestable du secteur.

La profession existe maintenant ; les conditions d'exercice professionnel sont du ressort de l'action syndicale (*d'où nos travaux communs avec les syndicats et avec le SEP (Syndicat Éducation Populaire) en particulier – des initiatives communes seront présentées au congrès*). L'action associative, y compris celle d'une association professionnelle, est d'une autre nature : échanges, initiatives, expérimentations... Les nouveaux services seront construits en collaboration, le GAG aura sa place, nos partenaires aussi.

L'avenir du GAG se situe dans sa capacité à s'adapter aux évolutions :

- l'enquête nationale 2011 « Animation avec les personnes âgées » a mis en relief les réussites, mais aussi les points noirs et les luttes qui nous attendent. Nous apportons des pistes !
- des animateurs se préparent à prendre les relais à la tête du GAG, car je ne suis pas président à vie !
- le congrès sur le thème « innover dans l'animation avec les personnes âgées » montrera nos capacités d'innovation ; les animateurs l'ont compris, en témoignent leurs inscriptions, puisque nous étions complets 10 jours avant le congrès.

Quels sont vos rapports avec les autres forces du secteur gérontologique ?

Nous sommes concernés et impliqués **dans deux secteurs** et non pas un seul : le secteur de l'animation socio-culturelle et le secteur de la gérontologie.

Pour le secteur de l'animation, les coopérations se sont fortement développées : l'animation sociale que nous avons contribué à créer et développer, est maintenant une des branches reconnues de l'animation socio-culturelle et de l'intervention sociale. Nos partenaires sont de plus en plus nombreux sur ces secteurs (organismes de formation, syndicats, pouvoirs publics, ...) et les travaux communs se développent vite et bien.

Pour le secteur de la gérontologie, les coopérations sont parfois plus complexes, dans un monde dominé par les fédérations de gestionnaires (*profession utile, mais qui n'a pas vocation à représenter tous les autres professionnels*) et par une dimension thérapeutique envahissante (*dimension nécessaire mais présente dans trop d'aspects de la vie des anciens*). La clarification des financements est nécessaire pour faciliter les complémentarités.

Vous demandez que le financement de l'aide à la vie sociale passe en tarification dépendance. Est-ce du ressort de la solidarité ?

BH : Votre question me permet de préciser les choses. Nous demandons, pour tous les secteurs, une participation publique et solidaire : « tarif dépendance » pour les établissements, et pour le domicile, une part de l'APA consacrée à l'aide à la vie sociale. Il est essentiel que ces financements soient ciblés et nous indiquons clairement les engagements qualitatifs que nous sommes prêts à prendre. À plusieurs reprises, les pouvoirs publics ont déjà pris des engagements en ce sens, mais ils n'ont pas encore abouti.

Une question est souvent posée : est-ce logique que ce soit pris sur le tarif dépendance ? Oui : notre secteur (*et plus généralement notre société*) confond la perte de l'autonomie fonctionnelle (*perte de fonctions*) et la perte de l'autonomie sociale. Il considère que seule est importante la perte de l'autonomie fonctionnelle dans la vie quotidienne, et qu'elle résulte exclusivement de pertes de capacités consécutives à des pathologies ou des handicaps. Ceci est en partie faux : par exemple, un chômeur de très longue durée peut ne pas avoir de pathologies ni de perturbations psychologiques ; il a perdu son emploi, son rôle de producteur, ses collègues,



ses repères, et une part de ses rôles. Nous avons déjà montré que, chez les personnes âgées, cette perte des rôles sociaux pouvait parfois dépendre de pertes fonctionnelles, mais parfois uniquement de pertes de liens, en particulier dans le très grand âge (*plus de 95 ans*), quand le vide se fait autour de la personne ; de plus, bien souvent, il y a multiplicité et addition de causes.

Les tarifications actuelles sont marquées par un glissement de charges financières : les pertes fonctionnelles consécutives à des pathologies devraient dépendre du soin ; elles sont passées en dépendance, faisant glisser en hébergement l'aide à l'autonomie sociale. Je pense même, pour avoir échangé avec elle, que la ministre Paulette Guinchard-Kunstler souhaitait, dans sa loi de 1999, placer l'animation de la vie sociale dans la tarification dépendance. Malheureusement, le poids des institutions, des idéologies, des économies, nous a fait glisser vers ces transferts de charges et, comme souvent, l'autonomie sociale est oubliée et les plus faibles payent.

Notre proposition tient compte des contextes de faisabilité : l'inscription en tarification autonomie-dépendance est techniquement la plus facile à mettre en œuvre. Cette proposition a déjà reçu l'accord de toutes les forces politiques, sans exception, surtout quand elles sont dans l'opposition.

Vos propositions impliquent des moyens. Lesquels ?

BH : Nous sommes réalistes et cherchons l'efficacité. Les aides pour lancer la dynamique sont modestes : il y a un minimum à appliquer, et des leviers d'amélioration à mettre en œuvre.

- Parmi les aides nécessaires : contrats avenir cohérents, aménagements réglementaires (*pour les budgets, la professionnalisation, la participation*), aide au démarrage des deux nouveaux outils (*partage de supports d'animation et aide à la construction, au suivi et à l'évaluation des projets personnalisés*).
- Nos campagnes visent tous ceux qui sont impliqués dans la vie sociale des anciens : ministères, pouvoirs publics, fondations et, en particulier, les responsables territoriaux qui sont en charge de la qualité de vie des adultes âgés. **Nous avons des projets solides, nous savons les mener. Aidez-nous !** Cela entraînera amélioration des projets et démultiplication des actions. Notre souhait est clair : que chaque conseil général investisse une somme modeste, et les avancées seront immenses.

C'est l'effet « levier démultiplicateur » que nous visons !

Nouveauté en édition : la collection TEMAS

T pour témoignages, E pour expériences, M pour méthodes, A pour animation et S pour sociale.

Cette nouvelle collection est créée par le GAG. Elle est provisoirement éditée par une société partenaire, mais il s'agit d'une collection destinée à rejoindre « la plateforme » (voir la proposition 3 du livre blanc).

Les deux premiers ouvrages de la collection TEMAS seront présentés au CNAAG :

- Le livre « Traces » de JP Spilmont : une expérience d'animation culturelle (également présentée en témoignage, mardi après-midi)
- Le « livre blanc de l'animation avec les personnes âgées »

Ces deux ouvrages sont :

- petits (par la taille, mais pas par le contenu)
- modestes (par le prix) : 5 € chaque ouvrage,
- présents au stand librairie du congrès.

A noter : pour le livre blanc :

- un exemplaire sera offert à chaque congressiste lors de la 1^{ère} journée,
- il sera téléchargeable sur le site du GAG (www.gag.affinitiz.net) et sur le site non-traitance (www.non-traitance.com),
- d'autres exemplaires papier seront vendus au stand librairie.



Un CNAAG au complet... Mais qui sont les participants ?

Le succès du CNAAG ne se dément pas. Cette année, le congrès affiche complet ! Une semaine avant, les inscriptions étaient closes. Au total, 515 personnes vont participer à cet événement.

Qui sont les congressistes ?

Incontestablement, le CNAAG est LE congrès des animateurs. Ils représentent 72 % des personnes inscrites.

Viennent ensuite les aides-soignants (7 %), les personnels administratifs (7 % également), les AMP (5 %), les infirmiers et cadres de santé (3%) et les directeurs (2,4%).

Les autres fonctions : éducateurs, ergothérapeutes, étudiants... ne sont représentés que par 1 ou 2 participants.

Dans quelles structures exercent-ils ?

En prenant en considération les congressistes qui ont renseigné leur spécialité, 72 % viennent d'institutions et 18,5 % travaillent en hôpitaux.

5 % représentent des collectivités locales et 2 % des services de maintien à domicile. Les associations sont peu présentes (1 %).

D'où viennent-ils ?

Pas de doute, il s'agit bien d'un congrès national ! Participant au CNAAG des professionnels venant du Finistère (9) à l'ouest, du Bas-Rhin (14) à l'est, tout comme du Pas-de-Calais (6) au nord, ou des Bouches-du-Rhône (3) au sud.

Sans surprise, l'Île-de-France arrive en tête, en nombre de participants (53) soit 11 % des congressistes, mais la région Rhône-Alpes n'est pas en reste avec 9,5 % (46), tout comme la Bretagne, bien représentée avec 9 % (45). Arrive ensuite le Centre (37 soit 7,7 %) ex-aequo avec les Pays de la Loire. Malgré la distance, les Aquitains ont fait le déplacement (30 personnes soit 6 %), et les Alsaciens également (22 soit 4,6 %).

C'est aussi cette richesse, dans la diversité des horizons, que les participants recherchent. Elle promet, cette année encore, des rencontres, des échanges, des partages d'expériences à profusion !



La présence de Vite Lu sur le CNAAG

Le numéro que vous découvrez actuellement est un exemplaire de Vite Lu spécial CNAAG. Trois autres numéros seront rédigés à l'occasion du congrès. Un deuxième sera consacré au livre blanc. Un troisième sera disponible le mercredi et reprendra certains échanges qui auront eu lieu au cours de la journée du mardi. Enfin, un quatrième numéro pourra vous être envoyé, à la demande. Il vous suffit pour cela de nous communiquer votre adresse mail, sur le stand de Vite Lu.

Vous pourrez également y découvrir l'activité de notre association, à savoir, l'édition de journaux, supports à l'animation d'ateliers revue de presse, expression... Nous pouvons sur ce thème, pour des groupes constitués, proposer des formations, animées par Bernard Hervy et Richard Vercauteren.

Vous souhaitez tester Vite Lu adultes âgés ? Notre publication peut vous être adressée gratuitement et sans engagement, durant 3 semaines.

**Alors, rendez-vous sur notre stand !
Et sur notre site : www.lilavie.fr**

